



MSSanté

Schéma d'orientation à destination des industriels de la santé



Je suis acteur de la santé et je souhaite permettre à mes utilisateurs d'échanger des données de santé de manière sécurisée



Accès au service de messagerie

Je m'interface avec des services de messagerie MSSanté et je donne accès aux utilisateurs de ma solution à des boîtes aux lettres existantes

ET / OU

Je propose un service de messagerie MSSanté, je choisis le nom de domaine et je fournis des boîtes aux lettres MSSanté

En tant qu'industriel, deux choix s'offrent à vous pour proposer à vos utilisateurs un accès à la MSSanté :

- 1 - **Vous interfacez votre solution** avec des services de messagerie MSSanté et vous donnez accès à vos utilisateurs à des boîtes aux lettres existantes. Pour connaître les démarches correspondantes, veuillez vous référer à la page 2 de ce document.
- 2 - **Vous proposez un service de messagerie** et vous choisissez le nom de domaine sur lequel vous fournissez les boîtes aux lettres MSSanté. Pour connaître les démarches correspondantes, veuillez vous référer à la page 3 de ce document.



Je m'interface avec des services de messagerie MSSanté et je donne accès aux utilisateurs de ma solution à des boîtes aux lettres existantes

Type de solution

L'accès à ma solution se fait par navigateur Web / client léger ou par client lourd, et l'authentification se fait par CPS

L'accès à ma solution se fait par navigateur Web / client léger ou par client lourd, et l'authentification ne se fait pas par CPS

L'accès à ma solution se fait via une application mobile

Démarches vis-à-vis des Opérateurs

Je me procure les informations sur les interfaces proposées par chacun des opérateurs qui portent les BAL MSSanté auxquelles je donne accès

Liste des opérateurs MSSanté : <https://www.mssante.fr/home/etab-operateurs>

Je prends connaissance de la PGSSI-S et je vérifie tout au long de mes démarches que je reste en conformité

Mise en œuvre d'interface(s) d'accès aux opérateurs MSSanté

Démarches Client de messagerie

Je développe mes interfaces en me basant sur :

- IMAPS / SMTPS et / ou
 - Webservices SOAP
- DST Interfaces clients de messagerie / opérateurs

1° Je veux mettre en place une authentification forte par CPS, donc : je développe l'accès par CPS à ma solution

2° je développe mes interfaces en me basant sur :

- IMAPS / SMTPS et / ou
 - Webservices SOAP
- DST Interfaces clients de messagerie / opérateurs

Je veux mettre en place une authentification forte par OTP, donc je développe mes interfaces en me basant sur :

- Webservices SOAP
- DST Interfaces clients de messagerie / opérateurs

Le DST ne propose actuellement pas d'interfaces destinées aux applications mobiles. L'interface éventuelle relève du choix de l'opérateur. Les principes à respecter pour le développement de cette interface sont l'authentification forte et l'enrôlement du terminal.

Je me réfère au document
Présentation générale des procédures d'enrôlement et d'authentification des terminaux mobiles

Structuration des données et interopérabilité des échanges

J'édite et j'envoie des documents structurés. Je rends ma solution plus interopérable en intégrant *** dans les dossiers patients les documents de santé reçus par e-mail et en normalisant leur échange via MSSanté :

- Volet des échanges du CI-SIS
- Volet de contenu du CI-SIS
- Guide de normalisation des échanges des documents de santé via MSSanté (sortie prévue T4 2018)

***Automatiquement ou sur proposition



Je propose un service de messagerie MSSanté, je choisis le nom de domaine et je fournis des boîtes aux lettres MSSanté



Positionnement
Opérateur

Je deviens Opérateur MSSanté

Je passe par un Opérateur MSSanté existant

Démarches Opérateur

Je développe ma solution MSSanté en me basant sur un connecteur du marché :

- Contrat Opérateur
- DSFT Opérateurs de messagerie
- Liste des contributeurs MSSanté <https://www.mssante.fr/home/contributeurs>
- AU37

Je développe toute la solution y compris le connecteur à l'espace de confiance MSSanté (proxy) :

- Contrat Opérateur
- DSFT Opérateurs de messagerie
- Conseils pour une recette réussie des solutions techniques pour rejoindre MSSanté
- Editeurs de connecteurs MSSanté
- AU37

Je ne souhaite pas développer la solution, je souhaite uniquement obtenir un nom de domaine en passant par un opérateur MSSanté :

- Liste des industriels opérateurs MSSanté : <https://www.mssante.fr/home/etab-operateurs/is>
- AU37

Hébergement des Données de Santé

Je me renseigne sur l'hébergement des données de santé et les agréments / certifications qui couvrent le service de messagerie de santé :

- **Pour connaître la procédure de certification des HDS :**
<http://esante.gouv.fr/services/hebergeurs-de-donnees-de-sante/procedures-pour-les-hebergeurs-de-donnees-de-sante>
- **Pour connaître la liste des HDS par lesquels je peux passer :**
<http://esante.gouv.fr/services/referentiels/secureite/hebergeurs-agrees>

Mise en œuvre de la solution de messagerie MSSanté



Je prends connaissance de la PGSSI-S et je vérifie tout au long de mes démarches que je reste en conformité

Je veux rendre mes BALs MSSanté accessibles à un maximum de solutions de clients de messagerie

Démarches vis-à-vis des Clients de messagerie

Oui

Je développe mes interfaces en me basant sur :

- DST Interfaces clients de messagerie / opérateurs
- Présentation générale des procédures d'inscription et d'authentification des terminaux mobiles* (en cas d'accès en mobilité)

Non

Je propose des interfaces non compatibles DST Interfaces clients de messagerie / opérateurs de type :

- Client lourd
- Client léger / webmail
- Application mobile

Glossaire et liens

AU37

L'autorisation unique AU-037 de la CNIL encadre l'échange de données à caractère personnel par voie électronique de données de santé à travers un système de messagerie sécurisée. Ces dispositifs sont mis en oeuvre par les professionnels et établissements de santé et les professionnels du secteur médico-social habilités par une loi. *En attendant le futur référentiel RGPD, la consultation de l'AU37 doit permettre aux responsables de traitement d'orienter leurs premières actions de mise en conformité.*
<https://www.cnil.fr/fr/declaration/au-037-traitements-des-donnees-de-sante-par-messagerie-securisee>

CI-SIS

Cadre d'Interopérabilité des Systèmes d'Information de Santé. Il fixe les règles d'une informatique de santé communicante. Son utilisation facilite l'intégration des systèmes et permet aux acteurs de santé de pérenniser leurs investissements.
<http://esante.gouv.fr/services/referentiels/referentiels-d-interoperabilite/cadre-d-interoperabilite-des-systemes-d>

DSFT Opérateurs de messagerie

Dossier des Spécifications Fonctionnelles et Techniques. Ce document décrit le processus d'adhésion des opérateurs à l'espace de confiance MSSanté, avec notamment les principes, les exigences à respecter, les interfaces d'accès et les fonctionnalités à prendre en compte.
<https://www.mssante.fr/is/doc-technique>

DST Interfaces clients de messagerie / opérateurs

Dossier des Spécifications Techniques. Ce document décrit en détail les principes et les spécifications techniques pour l'interfaçage entre les clients de messagerie et les opérateurs MSSanté compatibles avec le DST. Le DST liste également les interfaces proposées par l'opérateur Mailiz ainsi que les informations de paramétrage correspondantes.
<https://www.mssante.fr/is/doc-technique>

Guide de normalisation des échanges des documents de santé via MSSanté

Ce guide a pour objectif de mettre en oeuvre des règles de normalisation des échanges électroniques de documents de santé via la MSSanté. Il est en cours d'élaboration, et sera publié en T4 2018 à l'adresse suivante :
<https://www.mssante.fr/is/doc-technique>

PGSSI-S

Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information de Santé. Elle est applicable à l'ensemble des acteurs publics ou privés des domaines de la santé et du médico-social (professionnels de santé quel que soit leur mode d'exercice, intervenants professionnels dans ces secteurs, établissements de soins, offreurs de services du domaine, ministères et organismes publics, ...). Elle s'applique aussi aux services proposés directement aux personnes concernées par les données (de type réseau social santé, site internet communautaire lié à une pathologie, ...). La PGSSI-S a également vocation à structurer l'offre logicielle des industriels du secteur.
<http://esante.gouv.fr/services/politique-generale-de-securite-des-systemes-d-information-de-sante-pgssi-s/en-savoir-plus-0>

Présentation générale des procédures d'enrôlement et d'authentification des terminaux mobiles

L'intitulé complet de ce document est «Présentation générale des procédures d'enrôlement et d'authentification mises en oeuvre par l'opérateur ASIP Santé pour l'application MSSanté pour terminaux mobiles». Cette note présente les procédures d'enrôlement et d'authentification de l'application MSSanté mobilité mise en oeuvre par l'opérateur ASIP Santé pour accéder à son service de messagerie sécurisée de santé via un terminal mobile.
<https://www.mssante.fr/is/doc-technique>